

Envoi : 15/10/2019

Réception par le Préfet : 15/10/2019

Publication : 18/10/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-9-3-3

Séance du vendredi 11 octobre 2019

LUTTERBACH

CREATION D'UN GIRATOIRE D'ACCES AU FUTUR CENTRE PENITENTIAIRE (RD 20)

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL, DE REMISE D'OUVRAGE ET DE GESTION ULTERIEURE APRES TRAVAUX

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.

Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin du 27 juillet 2011, prorogé en date du 11 avril 2016, prononçant la déclaration d'utilité publique du projet de construction d'un établissement pénitentiaire à LUTTERBACH,

- VU l'arrêté de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin du 10 janvier 2018 portant cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation d'un giratoire d'accès routier au futur établissement pénitentiaire à LUTTERBACH, projet déclaré d'utilité publique,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les termes de la convention, jointe en annexe à la présente délibération, portant sur l'occupation temporaire du domaine public routier départemental, la remise de l'ouvrage et la gestion ultérieure après travaux, aux fins d'autoriser la création du giratoire d'accès à la rue de la savonnerie et au futur centre pénitentiaire sur la RD 20 hors agglomération de LUTTERBACH ;
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention avec l'Agence pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), et le cas échéant à y apporter des modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires ;
- Note que les terrains d'assiette du futur giratoire, propriétés de l'Etat, feront l'objet d'une cession ultérieure au profit du Département, concomitamment à la remise des ouvrages.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité